



**PRIX**

---

**JEAN-YVES  
ARIAL**

---

En hommage aux militantEs qui s'engagent activement  
pour l'inclusion sociale des citoyenNEs qui vivent avec l'étiquette  
sociale de la « déficience intellectuelle »



Le **Prix Jean-Yves Arial** du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain (MPDAQM) rend hommage aux militants et créateurs de changements pour l'inclusion sociale des citoyens qui vivent avec l'étiquette sociale de la «déficience intellectuelle».



## Jean-Yves Arial

Le **Prix Jean-Yves Arial** est nommé en l'honneur de l'un des fondateurs du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain dans les années 1980.

Jean-Yves Arial a été un **bâisseur du Mouvement** donnant voix aux membres pour la défense de leurs droits. Il a contribué à son rayonnement local, provincial et international. Il s'est aussi révélé être un **grand rassembleur social** au sein du Mouvement, contribuant de façon significative à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes qui vivent avec l'étiquette sociale de la «déficience intellectuelle».

Décédé en 2009, Jean-Yves Arial a laissé son empreinte dans notre mémoire collective devenant un exemple concret et inspirant d'autodétermination pour toutes les Personnes d'Abord. C'est pour perpétuer le souvenir de cet homme et militant engagé que le Mouvement a créé le **Prix reconnaissance Jean-Yves Arial** afin d'honorer les personnes qui, suivant ses traces, poursuivent la mission de notre organisme.



## Un bel héritage...

«Le Mouvement Personne D'Abord était pour mon frère une grande réussite autant personnelle que pour toutes les personnes handicapées. C'est un bel héritage que Jean-Yves a laissé: l'amour de la vie. Lève-toi, vas-y: croque dans la vie. Parle, va voir les gens, parle aux gens. Présente-toi, dis ce que tu vis. C'est en s'ouvrant aux autres personnes qu'on avance dans la vie. Si tu vas voir les gens, si tu leur parles, tu vas apprendre plein de choses. C'est un honneur pour notre famille de voir que sa mémoire va demeurer vivante. On vous en remercie.»

*Monsieur Michel Arial, frère de Jean-Yves*

Remerciements : La création du Prix Jean-Yves Arial est une idée originale de monsieur François Bouchard. Il importe également de remercier le Comité d'études du Prix Jean-Yves Arial pour la mise en place de ses travaux en février 2014.

\* Veuillez noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

# Le Prix

## Le Prix Jean-Yves Arial

comprend deux (2) catégories



### 1. CATÉGORIE « PERSONNE D'ABORD engagée pour la collectivité »

Ce prix reconnaît l'implication citoyenne et l'engagement social des citoyens adultes vivant avec l'étiquette de la « déficience intellectuelle » en tant qu'ambassadeurs de changements sociaux. Il est attribué à une personne qui a réalisé une action ou un projet dont les retombées collectives ont contribué à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de ses pairs.

#### Critères d'admissibilité :

- Être âgé de 18 ans ou plus;
- Vivre avec l'étiquette sociale de la « déficience intellectuelle »;
- Habiter la région de la Capitale-Nationale (région 03);
- Ne pas avoir reçu le Prix Jean-Yves Arial deux (2) ans auparavant.

La personne récipiendaire du Prix « PERSONNE D'ABORD engagée pour la collectivité » se verra remettre une plaque honorifique accompagnée **d'une bourse de 100\$.**



## 2. CATÉGORIE «PARTENAIRE D'ABORD»

Ce prix reconnaît l'engagement social et la contribution d'un membre soutien, d'un bénévole ou d'un partenaire (établissement, entreprise, organisme) qui s'implique ou collabore auprès des Personnes d'Abord pour l'avancement des actions de notre Mouvement et à bâtir une société inclusive.

### **Critères d'admissibilité :**

- S'impliquer ou collaborer auprès des citoyens vivant avec l'étiquette sociale de la «déficience intellectuelle»;
- Promouvoir le potentiel et la participation citoyenne des personnes vivant avec l'étiquette sociale de la «déficience intellectuelle»;
- Habiter ou avoir son siège social dans la région de la Capitale-Nationale (région 03);
- Ne pas avoir reçu le Prix Jean-Yves Aïal deux (2) ans auparavant.

La personne ou l'organisme récipiendaire de ce Prix se verra remettre une plaque honorifique «Partenaire d'Abord» en reconnaissance de sa contribution.



## Critères d'évaluation et jury de sélection

Les mises en candidature seront évaluées sur la base de six (6) critères :

- L'engagement
- Les retombées collectives
- La créativité
- Le rayonnement
- La persévérance
- La détermination



Le jury est composé de cinq (5) personnes désignées par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain : trois (3) membres actifs, une (1) personne-ressource et une (1) personne externe qui s'implique auprès de citoyens vivant la situation. Pour assurer leur impartialité, les membres du jury ne pourront présenter leur candidature.



## Procédure de mise en candidature

Toute mise en candidature doit être présentée soit par une personne vivant avec l'étiquette sociale de la «déficience intellectuelle», un ami, un proche, un intervenant, un organisme ou encore un établissement.

La mise en candidature peut être accompagnée de photos ou de documents illustrant la réalisation. Notez toutefois qu'aucun des documents fournis ne sera retourné.

Les récipiendaires du Prix Jean-Yves Arial pourront voir leur candidature présentée à nouveau (4) ans après la réception de leur Prix.

## Comment soumettre une candidature ?



1. Complétez le formulaire de mise en candidature placé à la fin du dépliant.
2. Faites-nous parvenir votre dossier de candidature à l'adresse suivante  
**au plus tard le 14 février :**

**Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain  
a/s Prix Jean-Yves Arial  
2101, 1ère Avenue  
Québec (Québec) G1L 3M6**

### Vous avez besoin d'aide dans votre démarche ?

N'hésitez pas à demander le soutien d'une personne de votre entourage.



**Des questions ?** N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Téléphone : 418 524-2404

Courriel : [mpdaqm@videotron.ca](mailto:mpdaqm@videotron.ca)



## Remise du Prix



Le Prix Jean-Yves Arial est attribué à tous les deux (2) ans.

Le comité de sélection ira annoncer la nouvelle aux gagnants lors d'une remise surprise du Prix. Cette rencontre sera organisée en collaboration avec le complice identifié dans le formulaire de mise en candidature. Le dévoilement du gagnant sera aussi annoncé au public par communiqué, dans les médias sociaux et les publications du MPDAQM.